

*Le 15 novembre 1792 à Nogent-le-Rotrou.*

*Le jeudi 15 novembre 1792, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations :*

- Dans la première, elle enregistrait 24 lois et un arrêté du département en date du 13 du même mois<sup>1</sup>.*
- Puis, elle entendait la réclamation de soldes faite par deux gardes nationaux pour la garde de la maison des orphelins de cette ville. La municipalité, après avoir entendu son procureur, soutenait la demande des deux gardes nationaux les renvoyant au district, étant donné que c'était cette administration qui avait requis la présence de gardes afin de protéger les biens de cette maison durant sa vente.*

*« ensuite sont comparus Les citoyens Boucher facteur de la poste aux lettres, Franchet, Chauveau père, cerceau fils aîné, Pelei [ sans doute Pelay ] le Jeune, et aminiers et tireurs d'étain et gardes nationaux en cette ville, Lesquels ont représenté que pendant le tems de la vente des ursulines de cette ville Le citoyen Procureur de la Commune auroit requis qu'ils se transportassent en armes à la dite maison des ursulines, et qu'ils veillassent autant qu'il leur seroit possible à ce qu'il ne se commît aucun desordre dans cette maison ou le peuple affluoit avec un concours rapide, qu'obtemperant au réquisitoire du procureur de la commune ils auroient surveillé en armes la dite maison pendant le cours de la vente qui a duré quatre Jours, pourquoi Ils requiéeroient salaire.*

*a quoy Le procureur de la commune a observé qu'il avoit mis en état de surveillance lesdits Citoyens d'après la requisition qu'il en avoit reçüe du Citoyen Sortais administrateur du district et commissaire à la Vente,*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D2 feuillet 1.

*pourquoy Il réqueroit que Le corps municipal invitât le  
directoire à accorder à chaque garde national trente  
Sols par Jour.*

*Le Conseil Général, obtemperant au réquisitoire du  
procureur de la Commune, et d'avis qu'il doit être alloué  
par l'adm.<sup>on</sup> trente Sols par Jour à chaque Garde  
national dont acte ./.*

*Vasseur*

*P.<sup>re</sup> Lequette.*

*P. de la C.*

*Fauveau*

*S. g. [ secrétaire greffier ] »<sup>2</sup>*